

REGLEMENT SMIVO DU 16 MARS 2025

La 26ème édition de la course pédestre du Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne aura lieu le :

Dimanche 16 mars 2025, départ et arrivée à ROSSELANGE

Elle est ouverte à tous, licenciés et non-licenciés, selon les catégories, distances et heures de départ suivantes :

H et F nés en 2007 et avant, départ à 9h30

Inscription : 5 € sur <https://www.ledossard.com> (7 € sur place)

Les inscriptions seront remboursées en cas d'annulation de la course

Les inscriptions seront closes 1/2 heure avant le départ.

Les récompenses suivantes seront remises : Coupes et souvenirs.

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière responsabilité et, conformément au règlement régissant les courses hors stade, chaque participant doit obligatoirement présenter au bureau d'inscription :

- Soit leur licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) en cours de validité à la date de la manifestation (Licences FFA santé et encadrement ne sont pas acceptées)
- Soit d'une attestation (papier, électronique ou type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédié, effectué au maximum 3 mois avant la date de la manifestation
- Les étrangers doivent également présenter un PPS pour leur participation
- La présentation de certificats médicaux n'est plus acceptée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité du point de vue médical et matériel.

Tout litige sera du ressort du directeur de course et sans appel.

Pour tout renseignement : 06.62.00.95.69

ou smivo57@outlook.fr

Site officiel : <https://www.smivo.fr>